



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

Le 8 novembre 2022

Extrait du Procès-Verbal
Résolution 296-2022

Province de Québec
MRC Arthabaska
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 7 novembre 2022 à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc Saint-Valère Québec.

Sont présents :

Monsieur Guy Dupuis	siège 1
Monsieur Jacques Pépin	siège 2
Monsieur Éric Morissette	siège 3
Madame Nadia Hébert	siège 4
Madame Joséane Turgeon	siège 5
Madame Claudia Quirion	siège 6

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

ENTENTE DES LOISIRS – WARWICK 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT l'opportunité d'une entente pour les loisirs suivants avec la municipalité de Warwick, à savoir :

- Hockey mineur
- Patinage artistique
- Tennis
- Piscine
- Baseball

Il est proposé par monsieur Éric Morissette appuyé par madame Claudia Quirion et résolu,

QUE les citoyens de Saint-Valère peuvent se prévaloir des activités énumérées ci-haut pour une somme de 95 \$ pour l'année 2023, 105 \$ pour l'année 2024 et de 115 \$ pour l'année 2025 à raison du prix par activités par résident et aux conditions entendues avec la municipalité de Warwick;

QUE le Conseil de Saint-Valère désire mandater la directrice générale, madame Carole Pigeon, à signer ladite entente avec la municipalité de Warwick pour les années 2023, 2024 et 2025;

QUE les citoyens peuvent se prévaloir des services ci-haut mentionnés aux taux entendus et pourvus que lesdits services ne puissent être offerts par la municipalité de Saint-Valère.

Adopté à l'unanimité
Copie conforme

Donné à Saint-Valère, ce 8^e jour du mois de novembre 2022.


Carole Pigeon

Directrice générale et
Greffière-trésorière